

DOSSIER DE PRESSE

Signature de la charte « Abeille Sentinelle de l'Environnement » : protéger les abeilles et la biodiversité de notre territoire

Belfort, le 11 septembre 2020

Florian Bouquet, Président du Conseil départemental du Territoire de Belfort et **Dominique Céna**, Secrétaire général de l'Union nationale de l'apiculture française (UNAF) ont signé, ce vendredi, à Chaux, chez Flavien Durand (apiculteur référent local) la charte « Abeille Sentinelle de l'Environnement », en présence de **Marie-Claude Chitry-Clerc**, Vice-présidente départementale en charge de l'environnement, de **Anne Médina**, responsable du programme « Abeille Sentinelle de l'Environnement » de l'UNAF et de **Christel Bonnafoux**, chargée de la coordination apicole

Pourquoi cette charte ?

L'abeille est un maillon essentiel pour la richesse de notre environnement. Du fait de son rôle de pollinisateur, elle occupe une place majeure dans les écosystèmes et pour le maintien de la biodiversité. Une très grande partie de notre environnement végétal et plus d'un tiers des végétaux destinés à l'alimentation humaine sont fécondés par leur intervention.

Hélas, depuis 25 ans, le nombre de colonies d'abeilles diminue dramatiquement de 30 % par an, dans toutes les régions de France.

Qu'est-ce que la charte « Abeille Sentinelle de l'Environnement » ?

Conscient du rôle de l'abeille dans le maintien de la biodiversité locale, enjeu majeur pour notre territoire, le Département du Territoire de Belfort s'est engagé à renforcer son engagement en faveur de la préservation des abeilles : il a décidé de s'associer au programme national « Abeille, sentinelle de l'environnement », porté par l'Union nationale de l'apiculture française (UNAF).

Le Département confirme ses bonnes pratiques en mettant en œuvre cette charte : non-utilisation de produits toxiques pour les abeilles pour l'entretien de nos espaces verts et les bords des routes, favoriser la mise en place de prairies fleuries et mellifères, promotion du rôle des abeilles actrices de la biodiversité, information du public,...

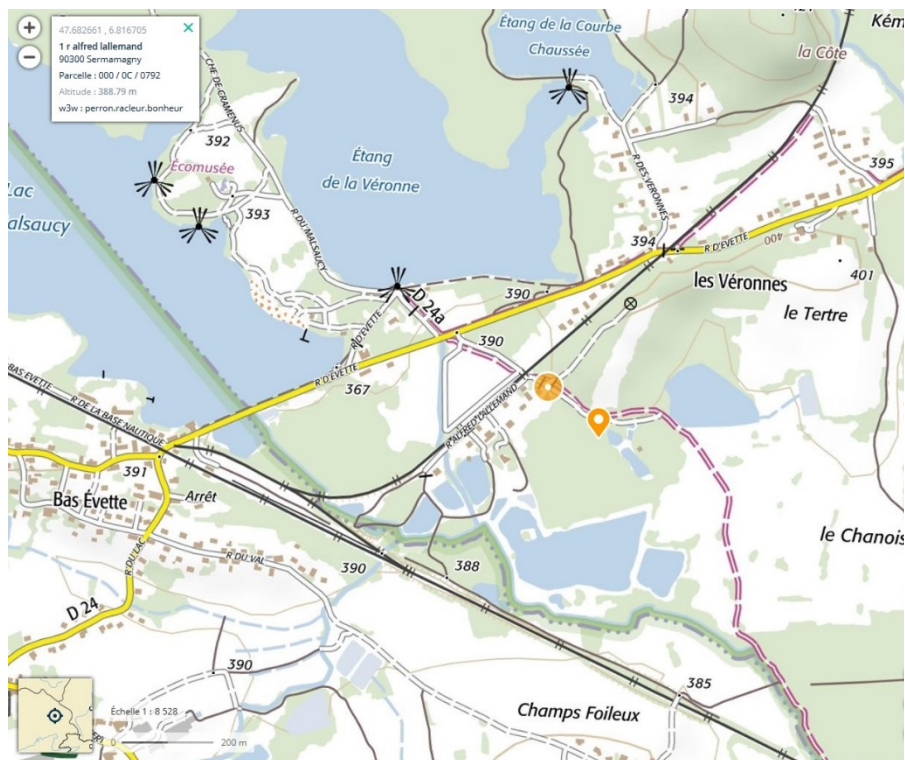
Dès juin 2020, le Département **a implanté trois ruches** à proximité du Malsaucy. Elles ont été installées sur une propriété départementale « Sous la Véronne », site naturel restauré par le Département (voir carte ci-dessous).

Les premières productions de miel sont attendues pour 2021, sous réserve d'une saison favorable aux abeilles.

Ces ruches sont confiées à un apiculteur professionnel de Chaux, Flavien Durand, qui en assure l'exploitation. Le miel qui sera produit reviendra au Département, conditionné dans des pots étiquetés aux couleurs du Territoire de Belfort.

La récolte du miel sera médiatisée et ouverte au public dans le cadre des journées « ApiDays », journées nationales dédiées aux abeilles, habituellement organisées au cours du mois de juin, et dans le cadre des animations proposées par la Maison départementale de l'environnement.

Par ailleurs, le Département poursuit son investissement dans le cadre du concours national des prairies fleuries, mellifères, en lien avec la profession agricole et apicole. Cette action contribue au maintien d'habitats propices aux abeilles.



L'apiculteur référent en charge du rucher est :

Flavien DURAND

Api-douceur

69 Grande Rue, 90330 Chaux

06 62 00 38 04

03 84 29 14 77

info-api-douceur.com

Contacts presse

Direction de la communication

Ugo Tourot

03 84 90 90 02

ugo.tourot@territoiredebelfort.fr